



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)****Vingt-sixième session**

Genève, 26-30 janvier 2015

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

Mise en œuvre de l'ADN: Formation des experts**Compte rendu de la treizième réunion du groupe de travail
informel sur la formation des experts****Transmis par la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin
(CCNR)¹**

1. Le groupe de travail informel sur la formation des experts a tenu sa treizième réunion les 29 et 30 septembre 2014 à Hambourg sous la présidence de M. Bölker (Allemagne). A cette réunion ont participé des représentants des États suivants : Allemagne, Autriche et Suisse. Les associations non-gouvernementales et organismes de formation suivants étaient représentés : Comité International de Prévention des Accidents du Travail de la Navigation Intérieure (CIPA) ainsi que Binnenschiffer Ausbildungszentrum, Allemagne et Maritimes Kompetenzentrum, Allemagne.

I. Approbation de l'ordre du jour

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/ 2014/9 a (Ordre du jour)

CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2014/49 (Compte rendu de la douzième réunion)

2. L'ordre du jour et le compte rendu sont approuvés sans modifications.

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2015/1.

II. Calendrier de travail

CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2013/5 (Calendrier de travail)

3. Le groupe de travail informel a constaté que la dernière version du calendrier de travail datait de 2012 et qu'elle devait être modifiée pour le prochain cycle de l'ADN. Il a donc prié le secrétariat de la CCNR de bien vouloir soumettre une version retravaillée de ce document au Comité de sécurité de l'ADN.

III. Adaptation permanente du catalogue de questions ADN 2015 (point 1 du calendrier de travail)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/ 2014/10 – Com. Secr. (Catalogue de questions ADN 2015 Généralités)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/ 2014/11 – Com. Secr. (Catalogue de questions ADN 2015 Chimie)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/ 2014/12 – Com. Secr. (Catalogue de questions ADN 2015 Gaz)

CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/22/INF.5 – Com. Secr. (Catalogue de questions ADN 2013 Généralités)

CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/22/INF.4 – Com. Secr. (Catalogue de questions ADN 2013 Chimie)

CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/22/INF.3 – Com. Secr. (Catalogue de questions ADN 2013 Gaz)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2011/4 à 17 – Com. Secr. (Documents confidentiels, Questions de fond ADN 2011)

CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/22/INF.13 – Com. Secr. (Synthèse Catalogue de questions 2013 Généralités)

CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/22/INF.14 – Com. Secr. (Synthèse Catalogue de questions 2013 Chimie)

CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/22/INF.15 – Com. Secr. (Synthèse Catalogue de questions 2013 Gaz)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2013/5 – Com. Pres. (Propositions de modifications, Catalogue de questions Généralités)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2013/6 – Com. Pres. (Propositions de modifications, Catalogue de questions Chimie)

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2013/7 – Com. Pres. (Propositions de modifications, Catalogue de questions Gaz)

4. Le catalogue de questions actuel est accessible sous forme électronique sur les sites internet de la CCNR et de la CEE-ONU. Le traitement est effectué sur la base des documents CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2014/10, CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2014/11 et CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2014/12.

A. Comparaison des versions allemande et française (point 1.1 du calendrier de travail)

5. Point non abordé lors de la réunion.

B. Comparaison des versions allemande et anglaise des questions relatives à la stabilité

6. Point non abordé lors de la réunion.

C. ADN 2015 (point 1.3 (nouveau) du calendrier de travail)

7. Le groupe de travail informel a retravaillé les questions avec commentaires du catalogue de questions « Généralités ». M. Bölker a fait savoir que pour être officiels, les documents devraient être envoyés à Genève d'ici fin octobre.

8. Il a été demandé au secrétariat de modifier, dans le catalogue de questions allemand « Généralités », l'orthographe du mot « oxydierend » en « oxidierend ».

9. L'institut fédéral allemand pour la recherche et les essais de matériaux (Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung) a accepté de vérifier à court terme certaines questions du catalogue et de communiquer le résultat au Président. Ce dernier transmettra alors les remarques au secrétariat qui les intégrera au catalogue de questions.

10. Le groupe a décidé en règle générale d'indiquer toutes les sources dans les questions.

11. Les questions proposées par la délégation néerlandaise concernant les issues de secours n'ont pas pu être traitées car tous les participants ne les avaient pas à disposition. Le groupe a décidé de demander au secrétariat d'envoyer les propositions sous forme de document officiel et de reporter les questions au catalogue de 2017.

12. Le groupe de travail a retravaillé les questions avec commentaires du catalogue de questions « Chimie ».

13. Le groupe a vérifié l'emploi des termes « densité » et « densité relative » et corrigé certaines questions du catalogue.

14. L'institut fédéral allemand pour la recherche et les essais de matériaux (Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung) a accepté de vérifier à court terme certaines questions du catalogue et de communiquer le résultat au Président. Ce dernier transmettra alors les remarques au secrétariat qui les intégrera au catalogue de questions.

15. Il a été demandé au secrétariat de vérifier l'emploi de virgules après les numéros de paragraphes dans le catalogue de questions. Dans le cas de renvois, il ne faut pas mettre de virgule après le numéro de paragraphe s'il est suivi par du texte.

16. Le groupe de travail a retravaillé les questions avec commentaires du catalogue de questions « Gaz ».

17. Le groupe a décidé qu'en règle générale, les calculatrices seraient autorisées pendant les examens. Les organisateurs de formations ont confirmé que cela était déjà le cas dans la pratique.

18. Les définitions des termes « dispositif de prise d'échantillons », « éprouvette » et « bouteille de prise d'échantillons » ainsi que l'utilisation de ces équipements ont fait l'objet d'une discussion. Il a été constaté que l'utilisation n'était pas définie par l'ADN.

19. L'institut fédéral allemand pour la recherche et les essais de matériaux (Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung) a accepté de vérifier à court terme certaines questions du catalogue et de communiquer le résultat au Président. Ce dernier transmettra alors les remarques au secrétariat qui les intégrera au catalogue de questions.

20. Pour le catalogue de questions 2017, le groupe a décidé de vérifier si les indications de pression exprimées en bar devaient être remplacées par l'unité kPa.

IV. Examen de l'expert ADN (point 2 du calendrier de travail)

A. Reconnaissance de formations conformément au 8.2

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2014/1 – Com. DE
CCNR-ZKR/ADN/WP15/AC.2/48, par. 25

21. Point non abordé lors de la réunion.

B. Forme de l'attestation d'expert au sens du 8.2

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2014/2 – Com. DE
CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/48, par. 24

22. Point non abordé lors de la réunion.

C. Modalités d'examen et durée de l'examen visé au 8.2 de l'ADN

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2014/3 – Com. DE
CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/48, par. 22
CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2013/17

23. Point non abordé lors de la réunion.

D. Harmonisation du chapitre 8.2 "Prescriptions relatives à la formation" et du 8.2 de l'ADR

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2014/3 – Com. DE
CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/48, par.22
CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2013/17

24. Aucun commentaire n'a été transmis au secrétariat de la CCNR à ce sujet.

E. Preuves de formations en tant que condition préalable pour l'obtention de l'attestation d'expert

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2014/5 – Com. DE
CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/48, par. 24 - 25

25. Point non abordé lors de la réunion.

F. Renouvellement de l'attestation d'expert Gaz / Chimie

CCNR-ZKR/ADN/WG/CQ/2014/6 – Com. DE

26. Point non abordé lors de la réunion.

V. Questions générales relatives au catalogue de questions (point 3 du calendrier de travail)

27. Aucune autre question générale n'a été soulevée.

VI. Calendrier

28. Le groupe décide de tenir sa prochaine réunion à Strasbourg les 16 et 17 mars 2015. La réunion débutera à 13.00 heures et s'achèvera à 16.00 heures.
